

Conditions Générales de Vente

Général :

Tous les weekends et stages survie en nature sont soumis à conditions de remplissage : départ confirmé dès la constitution d'un groupe d'au moins 7 personnes.

Votre inscription est validée dès réception d'un acompte de 30% du montant total du stage.

Si le stage ne se complète pas à la date que vous avez demandée (nombre de participants insuffisants), d'autres dates vous seront proposées.

Si exceptionnellement aucune date proposée ne vous convient, un remboursement vous sera proposé.

Renseignez-vous régulièrement sur le nombre d'inscrits dans le stage qui vous concerne et ne prenez pas de titre de transport sans assurance annulation si vous venez en train ou avion.

Le stage auquel vous allez participer est organisé et encadré par un guide diplômé (accompagnateur en montagne, moniteur d'escalade et de spéléologie) et détenteurs à ce titre d'une assurance en responsabilité professionnelle vous couvrant pendant la durée du stage.

Le règlement du stage (par chèque, Paypal ou virement bancaire) vaut acceptation des CGV exposées dans le présent document.

Des bons cadeaux (en format PDF) peuvent être envoyés sur simple demande.

Réservation :

Votre inscription est validée dès réception d'un acompte de 30% du montant total du stage au moins 30 jours avant le départ.

Aucune inscription ne sera enregistrée sans le paiement de l'acompte correspondant.

Le restant dû est à régler soit par chèque, par virement bancaire ou Paypal, au moins 15 jours avant le départ, soit en liquide lors du stage.

Vous pouvez aussi régler directement la totalité du montant du stage lors de votre inscription.

Le stage est confirmé dès la constitution d'un groupe d'au moins 7 personnes.

En cas d'annulation par manque d'inscriptions vous en serez informé dans les meilleurs délais et je vous proposerai une nouvelle date.

En cas d'impossibilité de report de votre part un remboursement vous sera proposé.

Conformément à l'article L.121-204 du code de la consommation, les personnes inscrites à un stage ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours.

Stage acheté comme cadeau :

Les réservations de ce type, faite sans date de stage choisie au moment de l'inscription, sont considérées comme ayant été faite pour la 1ère date de stage à venir au moment de l'inscription et les frais d'annulation sont appliqués sur cette base. Les stages achetés en cadeau à partir du 01 janvier doivent être effectués avant le 01 janvier de l'année suivante (1 an de validité).

Règlement de votre stage :

- Par chèque à l'ordre de : **Marc REINHARDT 49 rue Joséphine Baker 34090 MONTPELLIER**

- Par virement bancaire : me demander mon RIB
- Par Paypal : via ce site www.stage-de-survie.org

Confirmation d'inscription :

Elle est automatique, dès réception de l'acompte (ou de la totalité).
Vous pouvez vérifier la réception de votre acompte en me téléphonant ou en m'envoyant un email.

Le Prix :

Pour tous les stages, les prix s'entendent du point de rendez-vous au lieu de dispersion. Les prix comprennent : l'encadrement, les frais d'organisation et de logistique, la location du matériel technique, l'assurance en RC pro, certains repas (à voir selon le stage) et les photos de votre séjour (retouchées et envoyées par mail). Il ne comprend pas votre matériel de bivouac, certains repas (à voir selon le stage), votre déplacement pour venir sur le lieu du stage et votre retour.

Le matériel qui vous est fourni pendant la durée du stage est sous votre responsabilité. En cas de dommage avéré je me réserve le droit de vous le facturer à sa valeur de remplacement. Vous devrez signer un document en ce sens au début du stage.

Annulation :

Annulation de votre part :

Toute notification d'annulation doit être faite par courrier (le cachet de la Poste faisant foi) ou email à Marc REINHARDT.

L'acompte fait office de frais d'annulation. Il est conservé en cas d'annulation de votre part, quel qu'en soit la raison.

Si vous annulez *plus de 15 jours* avant le stage, le paiement partiel, le paiement total ou l'acompte ne sont pas remboursables mais réutilisables. Il faudra trouver une autre date ou le léguer à une autre personne sous 1 an. Si vous cédez votre stage, la personne qui vous remplace doit remplir et accepter exactement les mêmes conditions que vous et vous restez solidairement responsable vis à vis de Marc REINHARDT du paiement du solde du prix et des éventuels frais supplémentaires occasionnés par cette opération.

Si vous annulez *moins de 15 jours* avant le stage, l'acompte de 30 % est perdu, c'est-à-dire non remboursable. Si vous aviez payé plus que l'acompte, par exemple la totalité du stage, cette somme moins le montant de l'acompte vous sera remboursée.

Annulation de ma part :

Je peux être exceptionnellement contraint d'annuler votre programme si :

- Le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, je vous en informerai au plus tard 10 jours avant le départ.
- Les conditions de sécurité l'exigent.
- En cas d'événements imprévisibles.

Je vous proposerai dans la mesure du possible un report de votre stage sur une nouvelle date que vous serez libre d'accepter ou pas.

En cas de refus de ce nouveau programme je vous rembourserai les sommes déjà versées. En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.